

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absent : 0

Date convocation et affichage : 29/05/26

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,
Magali Nazet-Marson, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Renaud Trinquier, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

Membres représentés :

Karine Anneya	pouvoir à Elisabeth Nait
Patrick Azéma	pouvoir à Renaud Calvat
Bertrand Beauchard	pouvoir à Brice Favre
Bruno Chareyre	pouvoir à Benjamin Delprat
Meriem Ferhat	pouvoir à Eric Monin
Jean-Christophe Maurel	pouvoir à Laure Pith
Corentin Pic	pouvoir à Thibaut Azaubert
Cindy Husson	pouvoir à Renaud Trinquier

Membre absent : /**Secrétaire de séance :** Christine Baudouin**Affaire n° 6 – Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Elle se compose, pour les communes de plus de deux mille habitants :

- Du maire ou de l'adjoint délégué, Président.

- De huit commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables dressée en double par le conseil municipal.

La liste suivante, correspondant aux critères susmentionnés, est proposée au conseil municipal.

16 Titulaires			
1	Mme	Aliaga	Joëlle
2	Mme	Cruz	Barbara
3	M.	Dimeglio	Georges
4	M.	Gasquet	Daniel
5	M.	Germain	Alexandre
6	Mme	Lanini	Sandra
7	Mme	Launay	Sandrine
8	Mme	Marti	Christine
9	M.	Marzoratti	Charles
10	Mme	Moulin	Gaby
11	Mme	Renard	Nicole
12	Mme	Roussiaux	Céline
13	M.	Ruf	Thierry
14	M.	Saumade	Gérard
15	Mme	Spinelli	Océane
16	M.	Thibaut	Bernard

16 suppléants			
1	Mme	Abrivard	Isabelle
2	Mme	Castanié	Sandrine
3	Mme	Colomb	Renée
4	M.	Daures	Jacques
5	M.	Esperoux du Tremblay	Paul
6	M.	Galand	Olivier
7	M.	Guggino	Patrick
8	Mme	Jourdan	Claire
9	Mme	Laman	Michèle
10	Mme	Morel	Violaine
11	M.	Moulin	Maurice
12	Mme	Picard	Coralie
13	Mme	Richard	Elodie
14	M.	Roure	Denis
15	M.	Taillois	Laurent
16	Mme	Zietek	Néguine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la première adjointe et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la liste précitée.

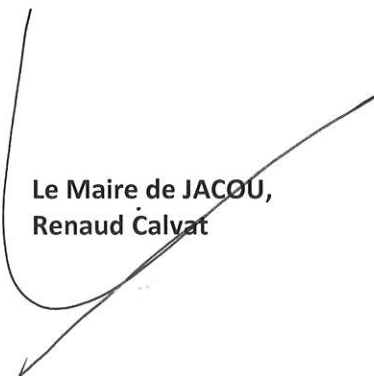
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Christine Baudouin**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 9/06/26
- date d'affichage le : 9/06/26